



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires : 35
Présents : 28
Votants : 28
Convocation et affichage : 30/11/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

BC-2023-389 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS - TARIFS 2024 DES APPORTS DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS EN DECHÈTÈRIE

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Les dépôts des déchets assimilés aux déchets ménagers et non dangereux issus des activités professionnelles (artisans, commerçants, entreprise, associations et collectivités) ayant leur siège social sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, sont acceptés sur la déchèterie de Marenton à Annonay moyennant une facturation.

Il est rappelé que les déchèteries des Ensuries à Vernosc-lès-Annonay, de la Vocance à Villevocance et du Flacher à Félines sont réservées aux particuliers et que les professionnels doivent se rendre à la déchèterie de Marenton à Annonay.

Les dépôts de déchets dangereux et de textiles des professionnels ne sont pas acceptés.

Annonay Rhône Agglo a organisé le service public de collecte et de traitement des déchets en déchèterie au travers de marchés publics et de contrats avec des éco-organismes.

Les prix des marchés publics subissant des révisions annuelles, il convient de réajuster les tarifs en conséquence.

Conformément à la loi de Finances, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est également révisée tous les ans.

Il convient donc de fixer les nouveaux tarifs pour les professionnels du territoire d'Annonay Rhône Agglo comme suit :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	193 €	21 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>

DIB	250 €	32 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	25 €	22 €
Végétaux	90 €	20 €

Le tarif au mètre-cube sera appliqué seulement en cas de panne du système de pesée présent sur la déchèterie de Marenton.

Par ailleurs, certaines entreprises extérieures à la Communauté d'agglomération sollicitent le service pour bénéficier de l'accès à la déchèterie d'Annonay. Il est proposé de voter un tarif différencié comprenant en plus des coûts de transport et de traitement, les frais fixes du service, pour le dépôt de déchets de la part d'entreprises extérieures au périmètre de la Communauté d'agglomération comme suit :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	214 €	24 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>
DIB	322 €	41 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	47 €	41 €
Végétaux	100 €	22 €

Le 08 avril 2021, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo votait la mise en place d'une convention de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets non dangereux assimilés aux déchets ménagers de la déchèterie d'Annonay aux professionnels de la communauté de communes du Val d'Ay proposant des tarifs sans prise en compte des frais fixes du service pour les professionnels et d'une contribution annuelle de la part de la communauté de communes du Val d'Ay.

Le montant de cette contribution pour les années 2021 à 2023 était de 3000€/an, il est proposé de la reconduire pour l'année 2024 et de proposer les tarifs suivants pour les professionnels de la communauté de communes du Val d'Ay :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	193 €	21 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>
DIB	301 €	38 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	25 €	22 €
Végétaux	90 €	20 €

Avec l'arrivée de nouvelles filières de recyclage prévues en 2024, il est probable que les conditions d'accueil des professionnels sur la déchèterie d'Annonay évoluent (consignes de tri, tarifs, autorisation).

VU la délibération du 15 décembre 2022 N°2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU le règlement intérieur des déchèteries d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE à 3000 €, le montant de la contribution 2024 de la communauté de communes du Val d'Ay pour rendre accessible les services de la déchèterie d'Annonay à leurs professionnels à tarifs dénués des coûts fixes du service,

FIXE les tarifs de la déchèterie d'Annonay pour les professionnels autorisés à compter du 1er janvier 2024 comme suit,

Pour les entreprises pouvant justifier d'une adresse sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	193 €	21 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>
DIB	250 €	32 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	25 €	22 €
Végétaux	90 €	20 €

Pour les entreprises extérieures au territoire d'Annonay Rhône Agglo :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	214 €	24 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>
DIB	322 €	41 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	47 €	41 €
Végétaux	100 €	22 €

Pour les entreprises de la communauté de communes du Val d'Ay :

Nature de déchets	Tarif à la tonne	Tarif au mètre-cube
Bois	193 €	21 €
Cartons	gratuit	<i>gratuit</i>
DIB	301 €	38 €
Mobilier	gratuit	<i>gratuit</i>
Métaux	gratuit	<i>gratuit</i>
Gravats	25 €	22 €
Végétaux	90 €	20 €

PRECISE que les tarifs ont augmenté en moyenne de 4,55% par rapport à 2023.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46180-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET